

**Commune de Molenbeek-Saint-Jean**  
Département Urbanisme – bureau 31  
Rue du Comte de Flandre, 20  
1080 Bruxelles

V/Réf : PU-36347  
N/Réf. : JMB/MSJ-2.192/s.575  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue de Gosselies, 31. Transformation d'un bâtiment de type unifamilial avec commerce en un immeuble de rapport avec commerce, surhaussement et couverture de la cour intérieure (régularisation).

En réponse à votre lettre du 11 juin 2015 sous référence, réceptionnée le 8 juillet 2015, nous avons l'honneur de vous informer qu'en sa séance du 9 septembre 2015 et concernant l'objet susmentionné notre Assemblée a émis un **avis favorable sous réserve**.

La demande concerne un bien qui se rattache à la période néo-classique et qui se situe dans la zone de protection de la maison de maître sise rue de Liverpool 33-35. Elle vise à régulariser la transformation d'une grande maison unifamiliale avec commerce au rez-de-chaussée en maison de rapport (3 logements) avec maintien du commerce au rez-de-chaussée, impliquant la couverture de la cour intérieure et l'aménagement des combles. La demande propose également d'ajouter une grande lucarne d'angle. La CRMS ne se prononce pas contre l'aménagement des combles mais n'est pas favorable à la lucarne d'angle projetée. En effet, cette disposition ne convient pas à un immeuble d'angle. La CRMS demande dès lors soit de rehausser tout l'étage à l'alignement (+ toiture), soit d'intégrer un chien assis dans chaque pan de toiture.

En outre, la Commission ne s'oppose pas à l'ouverture des quatre fenêtres aveugles.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : M H. LELIEVRE  
- B.D.U. – D.U. : Mme I. VAN DEN CRUYCE